

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet à autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun soumissionnaire ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition du besoin

Environnement et Changement climatique Canada souhaite obtenir des conseils éclairés et un soutien technique relativement aux instruments d'atténuation des émissions du carbone, fondés sur le marché.

3. Portée des travaux

Les travaux comprendront ce qui suit :

1. des conseils éclairés fournis en temps opportun sur les caractéristiques de conception de la réglementation en vigueur dans les provinces et territoires dotés d'instruments fondés sur le marché du carbone, notamment :
 - i. les marchés du carbone et les systèmes d'échange de crédits, y compris les pratiques exemplaires en matière de marchés de crédits, en portant une attention particulière à la limitation des coûts;
 - ii. les mécanismes de flexibilité du marché visant à soutenir les possibilités peu coûteuses de conformité, à fournir des signaux sur les prix visant l'adoption et l'offre d'autres carburants à faible teneur en carbone et à appuyer la stabilité du marché;
 - iii. la quantification et l'évaluation des coûts des crédits et de leurs répercussions;
2. les livrables suivants :
 - i. des réponses aux questions d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), transmises par un moyen jugé mutuellement approprié. Le degré de détail d'une réponse doit être proportionnel à la complexité d'un problème ou d'une question donnée et doit être de niveau universitaire;
 - ii. des analyses écrites et des conseils, le cas échéant.

4. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Tout soumissionnaire intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

1. Expérience minimale de dix (10) ans dans les domaines des carburants renouvelables ou à faible teneur en carbone, et de la conception de règlements pour une instance nord-américaine fédérale, nationale, territoriale ou provinciale.
2. Expérience directe de la conception et de la mise en œuvre de mécanismes de flexibilité du marché visant l'application de politiques climatiques fondées sur le

marché, comme une norme sur les carburants à faible teneur en carbone ou des normes sur les carburants renouvelables.

3. Expérience minimale de dix (10) ans de la consultation et de la défense d'intérêts dans le domaine de la réglementation environnementale fondée sur le marché.

5. Applicabilité des accords commerciaux à l'approvisionnement

Le présent processus d'approvisionnement N'EST PAS assujetti aux accords commerciaux.

6. Processus réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Le présent processus d'approvisionnement N'EST PAS réservé.

7. Entente sur les revendications territoriales globales

Le présent processus d'approvisionnement N'EST assujetti à AUCUNE entente sur les revendications territoriales globales.

8. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur sélectionné satisfait à toutes les exigences et peut fournir l'expertise technique requise pour les travaux. Les travaux nécessitent des connaissances spécialisées et des compétences sur les normes sur les carburants à faible teneur en carbone et à leur mise en œuvre en Amérique du Nord, ainsi qu'une connaissance spécialisée des politiques climatiques fondées sur le marché, des politiques sur les carburants et des marchés du carbone. Le fournisseur sélectionné est aussi l'un des principaux auteurs de la réglementation originale ayant mené à la création de la norme américaine sur les carburants renouvelables. Il détient aussi une expertise unique en matière de politiques environnementales et réglementaires relatives à la norme sur les carburants à faible teneur en carbone du California Air Resource Board.

9. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet approvisionnement en vertu du paragraphe 6(b) : le montant estimatif de la dépense ne dépasse pas 40 000 \$ CA pour les services rendus.

10. Exclusions des accords commerciaux ou justifications d'un appel d'offres limité

Le présent processus d'approvisionnement n'est pas assujetti aux accords commerciaux.

11. Droits de propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle appartiennent à l'État (disposition 6.4.1 sur le domaine public) selon les motifs suivants : l'objectif principal du présent contrat ou des livrables est de générer des connaissances et des renseignements visant à éclairer l'élaboration de règlements sur la Norme sur les combustibles propres du gouvernement fédéral. Nonobstant ce qui précède, les parties signataires du présent contrat reconnaissent que le partage de renseignements produits au cours du contrat est une exigence essentielle à celui-ci. Les parties reconnaissent que le contrat vise notamment à partager des renseignements. Elles ne doivent pas être limitées dans l'utilisation de la propriété intellectuelle créée au cours du contrat à des fins de recherche et d'éducation, laquelle est assujettie seulement à des dispositions relatives à la confidentialité demeurant en vigueur après la fin du contrat.

12. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée de quatorze (14) mois, soit du 17 février 2020 au 31 mars 2021.

13. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat est d'un maximum de 40 000 \$ CA, TPS et TVH comprises.

14. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Chris Hessler (AJW Consulting)
2200, boul. Wilson, bureau 310
Arlington, VA 22201 États-Unis

15. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les soumissionnaires qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le soumissionnaire satisfait aux exigences énoncées.

16. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

La date et l'heure de clôture pour la présentation des énoncés de capacités sont les suivantes : 6 février 2020, à 14 h (HNE).

17. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Toute demande de renseignements ou présentation des énoncés de capacités peut être soumise à la personne suivante :

Alyssa Festeryga
Agente d'approvisionnement
Service de l'approvisionnement et des contrats
Environnement et Changement climatique Canada
17^e étage, 45, Alderney Drive, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6
Courriel : alyssa.festeryga@canada.ca
Téléphone : 902 426-9150